

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 183

Rubrik: A paraître

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les mémoires de Jules Humbert-Droz : tome III

« Mon évolution du tolstoïsme au communisme, 1891-1921 » en 1969, puis « De Lénine à Staline — Dix ans au service de l'Internationale communiste, 1921-1931 » en 1971, aujourd'hui « Dix ans de lutte contre le fascisme », les Editions de La Baconnière poursuivent la publication des mémoires de Jules Humbert-Droz*.

L'auteur avait mis la dernière main à la rédaction de la troisième partie peu avant sa mort, le 16 octobre 1971. Nous en publions des bonnes feuilles en avant-première, non sans avoir longuement hésité entre les multiples témoignages (lettres, notes de tous ordres, interventions parlementaires, etc.) qui font l'intérêt de cet imposant ouvrage de plus de quatre

cents pages. Finalement, la façon dont Jules Humbert-Droz situe ce tome III dans une brève introduction, et cet épisode rocambolesque de l'emprisonnement de la famille Humbert-Droz à Zurich en 1940, nous paraissent être des exemples remarquables des deux pôles principaux de l'écriture de ce texte qui mêle judicieusement la réflexion politique et la vie elle-même.

Il est à noter que Jenny Humbert-Droz a entrepris la rédaction d'un dernier volet des mémoires de son mari à partir de documents qui recouvrent la période 1941-1971.

* « Dix ans de lutte contre le fascisme », en souscription jusqu'au 20 juin au prix de 30 francs (dès parution, 36 francs).

Face à la tactique louvoyante de Moscou

Mon intention n'est pas d'écrire dans ce troisième tome des mes « Mémoires » l'histoire du Parti communiste suisse de 1931 à 1943. Cette période fut la plus troublée et la plus difficile de ma vie de militant. Toute l'activité du Parti communiste suisse pendant ces douze années fut dominée par les décisions prises à Moscou, qui non seulement fixaient la tactique louvoyante et bourrée de contradictions de l'Etat russe et de l'Internationale, que tous les partis communistes devaient appliquer, mais modifiaient encore à volonté la direction du Parti communiste suisse.

Staline, dont l'unique but était de rester seul maître du parti russe et de l'Internationale, avait coutume de briser et de liquider les oppositions puis de reprendre à son compte l'essentiel de leur politique. (...)

Je relaterai essentiellement dans ce troisième tome toutes les péripéties de mes relations avec l'Internationale communiste qui aboutirent, en 1943, à mon exclusion du Parti communiste suisse.

Persuadé en 1927 déjà que la politique de Staline conduirait à une catastrophe et que cette catastrophe ouvrirait les yeux de ceux qui le suivaient aveuglément, certain aussi qu'un revirement se produirait à ce moment-là, j'avais pris la décision de rester discipliné pour agir du dedans, tout en maintenant mon opposition.

Cette attitude qui m'imposa des compromis fut plus difficile et plus grosse de dangers que je ne l'avais pensé en 1928. Il me fallut, pendant des années, pratiquer la politique de duplicité dont usèrent toutes les oppositions durant cette période : multiplier et renouveler les meculpa chaque fois qu'une tentative de ma part de modifier la tactique sectaire de l'Internationale était stigmatisée comme « une rechute dans les

erreurs opportunistes », défendre publiquement la politique stalinienne pendant que, clandestinement, je cherchais à regrouper ceux qu'on a dénommés les conciliateurs à cause de leur attitude conciliante envers les socialistes. Les chefs de l'Internationale n'avaient aucun doute sur ma véritable position politique. J'avais dit à Manouïlsky, en 1929, que je condamnais ma politique par discipline, mais sans changer d'opinion. Eux, les chefs, se contentaient d'une attitude extérieure de soumission tout en se faisant un plaisir de la rendre difficile afin d'éprouver le degré de discipline de ceux qui pratiquaient ce double jeu. Cependant nombre de mes amis, Monatte, Rosmer et d'autres, me crurent partisan convaincu de Staline parce que je n'avais pas, comme eux, rompu mes liens avec l'Internationale et parce qu'ils n'avaient pour me juger que mes écrits et mes déclarations publics.

Le tournant opéré au Septième congrès mondial (1933) renforça ma conviction que j'avais bien agi en restant un oppositional discipliné. Car enfin, mais avec sept ans de retard sur l'histoire, l'Internationale communiste appliquait à l'égard de la social-démocratie la politique de Lénine à laquelle je m'étais efforcé de rester fidèle. Au lendemain du Septième congrès mondial, je fus réhabilité et replacé à la direction du Parti communiste suisse, considéré comme particulièrement capable d'appliquer la politique de front unique ! A ce moment-là, je crus réellement que Staline changeait sa politique et qu'en Union soviétique aussi Boukharine et les oppositionnels de « droite » et de « gauche » seraient réhabilités et largement mis à contribution pour lutter contre le fascisme... et ce furent les grands procès de Moscou ! Tout d'abord j'avais fait confiance à ces procès, jusqu'au moment où Boukharine, à son tour, fut jugé et exécuté. Je le connaissais assez bien pour être certain qu'il n'avait pas commis les crimes dont on l'accusait. Dès lors ma méfiance envers Staline ne fit qu'augmenter. Je ressentis le traité Hitler-Staline et la dissolution de l'Internationale comme une trahison. L'inuti-

lité de vouloir changer de l'intérieur l'histoire du mouvement communiste m'apparut clairement. L'Etat soviétique n'était plus la Révolution russe. L'Internationale communiste était morte. Aussi mon exclusion du Parti communiste suisse fut-elle pour moi la délivrance d'un joug que j'avais trop longtemps supporté dans l'espoir d'un retour aux sources. Je compris aussi qu'on ne remonte pas le cours de l'histoire.

En Suisse, la grande majorité de la classe ouvrière était organisée dans le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale suisse. La Deuxième Guerre mondiale ne posait pas les problèmes au même niveau que la première. Pas de crise révolutionnaire, le Parti communiste réduit à l'état de secte impuissante. Pour agir en faveur des ouvriers et en faveur de la paix, il fallait rejoindre le Parti socialiste, se lier aux masses travailleuses. Je conseillai à mes amis, exclus comme moi du Parti communiste, d'adhérer au Parti socialiste; tout en me rendant bien compte qu'après mes vingt années de vie militante dans le mouvement communiste je ne pouvais songer à y rentrer de moi-même, j'appelai les communistes à refaire l'unité. Très peu de temps après mon exclusion du Parti communiste, Hans Oprecht et Walther Bringolf, tous deux fonctionnaires dirigeants du Parti socialiste suisse, me proposèrent de rentrer au Parti socialiste. Je le fis sans illusion et malgré une très vive opposition de vieux militants socialistes qui ne pouvaient oublier ma longue activité dans le mouvement communiste. Néanmoins je fus admis et, quelques années plus tard, nommé secrétaire du Parti socialiste suisse, poste que j'occupai pendant treize ans.

Lors d'une conférence de l'Internationale socialiste, Guy Mollet me fit cette remarque : « Jamais une chose pareille n'aurait pu se produire dans un autre parti socialiste ! »

Quant à moi je pense que l'expérience du mouvement ouvrier que j'avais acquise dans les rangs communistes m'a permis et me permet encore d'être utile au mouvement socialiste de mon pays.

Où l'on emprisonne un chat

Après l'arrêté du Conseil fédéral (août 1970) contre « l'activité communiste ou anarchiste », Humbert-Droz rédige un recours dont il croit pouvoir répandre le texte...

Le jour où Jenny se rendit à l'imprimerie pour y chercher les épreuves, elle fut arrêtée en pleine rue par des gaillards de la police fédérale qui l'emmenèrent tout d'abord au poste, puis sous forte escorte à notre domicile. J'étais absent quand ils procédèrent à la fouille en règle de mon bureau, séquestrant tout ce qui leur tombait sous la main, jusqu'au jeu d'enveloppes préparées et adressées aux membres de l'Assemblée fédérale ! Quand j'arrivais chez moi, je fus immédiatement enfermé à double tour dans la salle à manger, tandis que se poursuivait la perquisition de mon bureau. Mon fils était parti à vélo en Suisse orientale, porter aux sections le journal illégal du Parti communiste. Il rentra vers le soir, muni de sa canne à pêche qu'il avait emportée comme « couverture ». Dès son arrivée, il fut interrogé sur l'emploi de son temps et déclara tranquillement qu'il était allé pêcher.

— Et vos poissons ?

— Ils n'ont pas mordu. Je rentre bredouille !

On l'enferma dans sa chambre pendant que les cinq policiers continuaient leur fouille dans mon bureau. Le mandat de la police était clair : ordre de perquisitionner, même de nuit.

Jenny fut embarquée la première. Les policiers fouillèrent ensuite la chambre de Pierre et l'emmenèrent aussi.

Enfin la Bupo déverrouilla la porte de la salle à manger qu'elle perquisitionna en ma présence, passant ensuite à la salle de bains et à la cuisine. Minuit avait sonné depuis longtemps quand je fus emmené à mon tour. Au moment de fermer mon appartement dont les stores avaient été baissés, je protestai contre le fait que la police y laissait

seule ma chatte qui, si nous restions emprisonnés, mourrait de faim et je les menaçai de porter plainte dans ce cas pour avoir martyrisé un animal.

— Avez-vous quelqu'un où l'on puisse laisser ce chat pendant votre détention ?

— A une heure du matin, avec cinq policiers de la Bupo ! Non, je ne connais personne.

— Alors, on l'embarque aussi !

Et Minou fut enfermé dans ma cellule, vraisemblablement inculpé de complicité du crime d'avoir adressé un recours à l'Assemblée fédérale ! Mais je dois à la vérité historique d'ajouter qu'il ne resta que trois jours en prison préventive et ne fut ni interrogé, ni inculpé, ni condamné. A la direction du Département de justice et police du canton de Zurich siégeait un socialiste, Jacques Kägi, ancien cheminot et bon garçon qui eut l'intelligence de découvrir que l'emprisonnement d'un chat était contraire à la protection des animaux ! Il ordonna aussitôt la libération provisoire de Minou qui fut confié à une employée de la prison pendant notre détention. Mais ce même conseiller d'Etat socialiste ne découvrit pas que mon fils, qui n'avait que dix-huit ans et était donc encore mineur, ne devait pas être emprisonné, mais remis aux juges préposés à la juridiction des mineurs. Seule l'incarcération du chat l'avait préoccupé.

Nous restâmes vingt jours en prison durant lesquels la police fédérale s'installa dans notre logement, relevant les stores pour donner l'impression que nous étions chez nous. Elle y reçut et ouvrit mon courrier et installa entre le rez-de-chaussée et le premier étage que nous habitons une permanence policière, véritable souricière qui happait au passage tous ceux qui venaient sonner à ma porte et les conduisait au poste pour y être interrogés.